

UNION EUROPÉENNE  
DELEGATION EN TUNISIE

La chef de Délégation

12 NOV. 2014

Tunis, le  
D(2014) ARES

Monsieur Nicolas Rougy  
Directeur exécutif  
European Partnership for Democracy  
Bruxelles

**Objet : Contrat ENPI/2013/320-938 – PASC Tunisie**

**Réf : Votre courrier du 9 octobre 2014**

Monsieur le Directeur,

Nous avons pris connaissance des décisions du comité de direction d'EPD communiquées dans votre lettre du 9 octobre 2014. Nous regrettons tout d'abord la position d'EPD de ne pas souscrire à deux des trois recommandations importantes du comité de suivi du PASC, faites le 26 septembre après avoir écouté le rapport de la mission de médiation mandatée par lui à cet effet.

Ceci est d'autant plus regrettable que le comité de suivi était intervenu sur demande d'EPD lui-même en vue de trouver une solution qui puisse concilier les intérêts du programme avec ceux des parties prenantes. Ces mesures transitoires semblaient pourtant souhaitables au comité de suivi pour reconstruire une ambiance de travail sereine et avaient été approuvées à l'unanimité de ses membres (délégation de l'UE, ministères, représentants de la société civile).

Nous prenons donc acte de ce refus de les mettre en œuvre, en particulier la réintégration des trois personnes licenciées, ainsi que du rejet de l'offre du comité de suivi de s'impliquer davantage à court terme en appui à l'UGP. Nous appelons à nouveau votre attention sur le fait que votre qualification des motifs de licenciement pour faute pourrait être facilement contestée devant les tribunaux tunisiens étant donné la légèreté dont a fait preuve EPD dans ses communications écrites avec son personnel. Nous pensons que la

position d'EPD n'est pas en phase avec l'esprit de partenariat du programme PASC qui devrait prévaloir dans le chef de l'ensemble des parties prenantes et qui, à notre sens, va bien au-delà de la subvention qui nous lie contractuellement. Nous sommes dans un projet pilote et novateur dans son approche et il est regrettable de se figer sur des positions de principe. Sur la base de ces éléments, nous vous invitons à réfléchir à la possibilité de reconsidérer votre position concernant la non-réintégration des trois personnes licenciées.

Nous prenons note par ailleurs du plan d'action qu'EPD a décidé et commencé à mettre en place, en termes de restructuration et de renforcement géographique. Nous souhaitons bien sûr que celui-ci permette de remettre rapidement le programme sur les rails et restaurer un climat de confiance nécessaire entre les acteurs, même si nous craignons que les mesures prises ne soient pas suffisantes, tant la défiance de la société civile qui a été récemment relayée par plusieurs organisations emblématiques de celle-ci auprès de notre siège s'est enkystée. Nous vous invitons à tenir l'ensemble des parties prenantes régulièrement informées de l'état d'avancement de votre plan d'action.

La conception du projet étant originale et certainement perfectible, l'audit organisationnel permettra de faire des recommandations pour en améliorer le fonctionnement et remédier à certaines faiblesses et dysfonctionnements, mais il n'en demeure pas moins que ce programme doit rester basé sur une confiance mutuelle entre les acteurs, confiance actuellement compromise. Dans ce contexte, la réponse que vous nous faite n'est pas rassurante et semble même marquée par une certaine défiance. Quand vous mentionnez que le comité de direction d'EPD se réserve le droit de demander la suspension partielle ou totale du contrat, cela ne traduit pas vraiment une volonté forte de surmonter les difficultés. Nous nous permettons de vous rappeler que ce droit reste déterminé par les termes du contrat qui nous lie. Nous vous rappelons également qu'il s'agit d'abord d'un conflit interne à EPD que vous n'êtes jusqu'ici pas parvenu gérer efficacement et sereinement. Sans l'intervention forte de l'ensemble des membres du comité de suivi, la situation aurait sans doute davantage dégénéré.

Par ailleurs, nous appelons à nouveau votre attention sur de possibles retentissements dans la presse qui pourraient découler de déclarations de certaines des personnes licenciées, faisant état des difficultés du projet. Ceci serait particulièrement dommageable pour l'image de l'Union européenne en Tunisie, mais également pour l'ensemble des partenaires tunisiens investis dans ce programme depuis 2011, alors même que nous ne sommes pas partie prenante de ces décisions comme indiqué dans votre courrier.

Dans l'immédiat, nous attendons, en complément aux éléments d'information déjà transmis, que vous soumettiez pour le 30 novembre les éléments suivants au comité de suivi :

- des objectifs à court terme accompagnés d'un calendrier et d'un tableau de bord avec des indicateurs précis de façon à permettre au comité de suivi de suivre efficacement l'avancement du projet. Cela était déjà demandé dans le courrier que je vous ai adressé le 11 septembre dernier.


- la charte des bureaux de terrain et le mécanisme de gestion-prévention des conflits proposé

- une explication claire du rôle et l'implication des membres du consortium dans le projet avec le compte-rendu de la réunion prévue fin octobre mentionnée dans votre courrier de référence

A propos du souhait de M. Hans Bruning, Président du Comité de direction de EPD, de nous rencontrer, nous sommes bien sûr disponibles, mais souhaitons que cette rencontre soit élargie au Ministère du Développement et de la Coopération internationale, dans l'esprit de partenariat et de transparence qui doit continuer à porter le PASC. Dans ce même esprit, vous soulignez l'importance que vous attachez à la coordination, communication et travail direct avec la Délégation, mais nous insistons pour qu'au-delà des aspects purement contractuels, cela se fasse en premier lieu au niveau du comité de suivi du programme. A cet effet, nous vous rappelons que le comité de suivi a pour vocation de suivre l'ensemble de la convention de financement couvrant le programme PASC et dont le contrat de subvention dont vous bénéficiez ne couvre qu'une partie des activités.

Pour conclure, nous tenons à rappeler l'importance cruciale que nous attachons à la réussite de ce programme emblématique pour lequel nous tous avons dépensé tellement d'énergie et fondé tellement d'espoir depuis 2011. Nous n'accepterons pas que des questions de personnes et de communications inappropriées de la part d'EPD viennent compromettre ce qui a été mis en place.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

  
P.o. Laura Baeza  
Ambassadeur

Copies : Madame Moufida Jaballah, Directeur Général des programmes de coopération Transfrontalière avec l'Union européenne, Ministère du Développement et de la Coopération Internationale - Tunis